

Sommaire

- Les collectes SINTES de janvier 2016 à juillet 2016 p. 1
- Teneurs et produits de coupe p. 5
- Quelques cas marquants p. 7
- Le répertoire des NPS p. 8

Les collectes SINTES de janvier à juillet 2016

Entre le mois de janvier et la fin du mois de juillet 2016, 242 collectes ont été effectuées par le réseau SINTES. En 2015, à la même période, seulement 147 collectes avaient été effectuées. Il y a donc une augmentation significative de l'activité du dispositif SINTES qui semble concerner toutes les régions et tous les types de produits. À noter que l'Aquitaine reste la région où le plus grand nombre de collectes ont été réalisées (65). La région parisienne connaît une activité fortement augmentée puisque que le nombre de collectes effectuées entre janvier et juillet 2016 (54) est supérieur à celui de l'année 2015 entière.

Les motifs de collecte

Le motif principal de la collecte reste toujours la survenue d'effets inattendus ou inadéquats vis-à-vis du produit consommé. Cela a été le cas pour 72 collectes (Figure 1). Parmi celles-ci, les effets inattendus ont été associés à des effets indésirables bénins dans 12 cas et graves dans 3 cas. Les effets indésirables bénins correspondent au deuxième motif de collecte avancé par les usagers avec 61 cas tandis que des effets indésirables graves ont été déclarés pour 17 cas. Viennent ensuite les produits considérés comme nouveaux ou rares n'ayant entraîné ni effets inattendus, ni effets indésirables, ils représentent 51 collectes. Les produits nouveaux ou rares ne concernent pas nécessairement un nouveau produit de synthèse (NPS), ils peuvent en effet correspondre à un produit dit « classique » mais rarement observé dans la région de collecte ou présenté sous une nouvelle forme. Quant aux produits non reconnus par CCM (Chromatographie sur couche mince), 22 ont fait l'objet d'une analyse via le dispositif SINTES. Enfin, un grand nombre de collectes entrent dans la qualification « autres » (34), il peut s'agir de collecte dont le produit n'a pas entraîné d'effets inattendus et/ou indésirables, qui n'est ni nouveau ni rare, mais dont le contexte d'achat ou d'usage méritait une attention particulière.

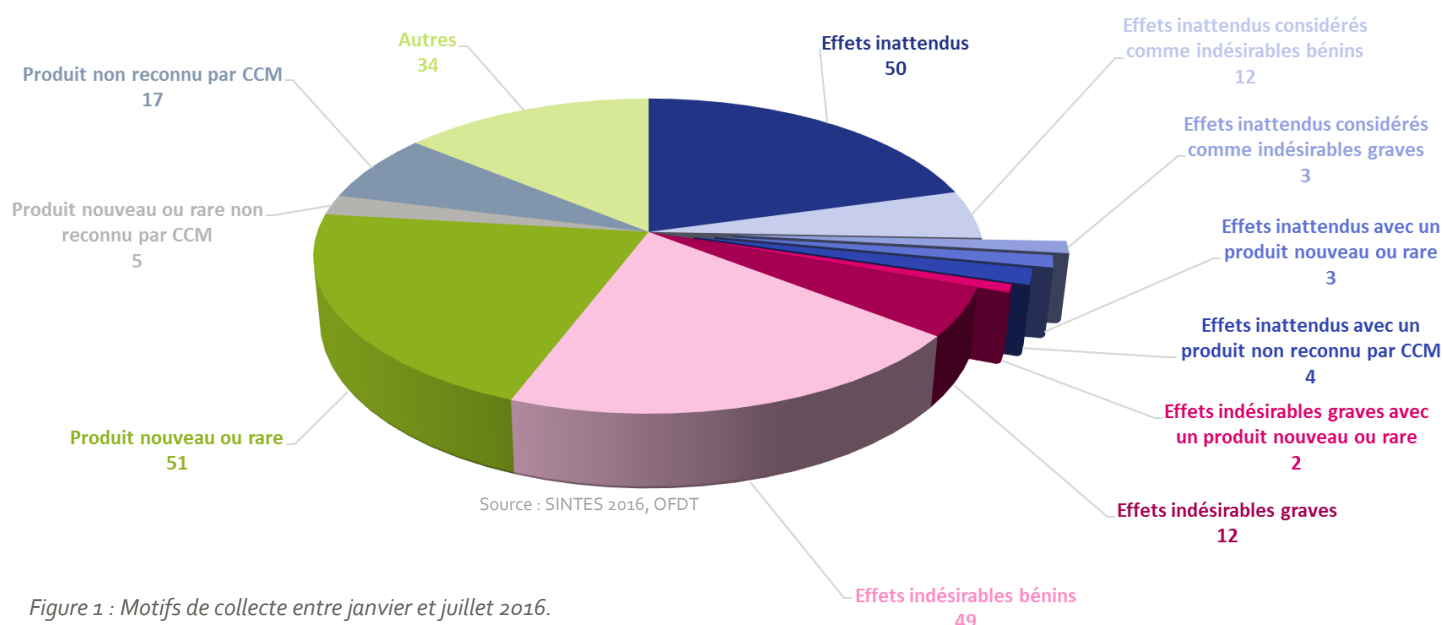


Figure 1 : Motifs de collecte entre janvier et juillet 2016.

Les produits collectés

Sur 240 échantillons collectés entre janvier et juillet 2016, 215 avaient déjà été analysés à la fin du mois de juillet ce qui démontre des délais de rendu de résultat plutôt courts, le délai moyen correspondant à 13 jours sur cette période.

Les produits le plus souvent identifiés durant cette première partie de l'année sont, comme l'année dernière, les produits dits « classiques ».

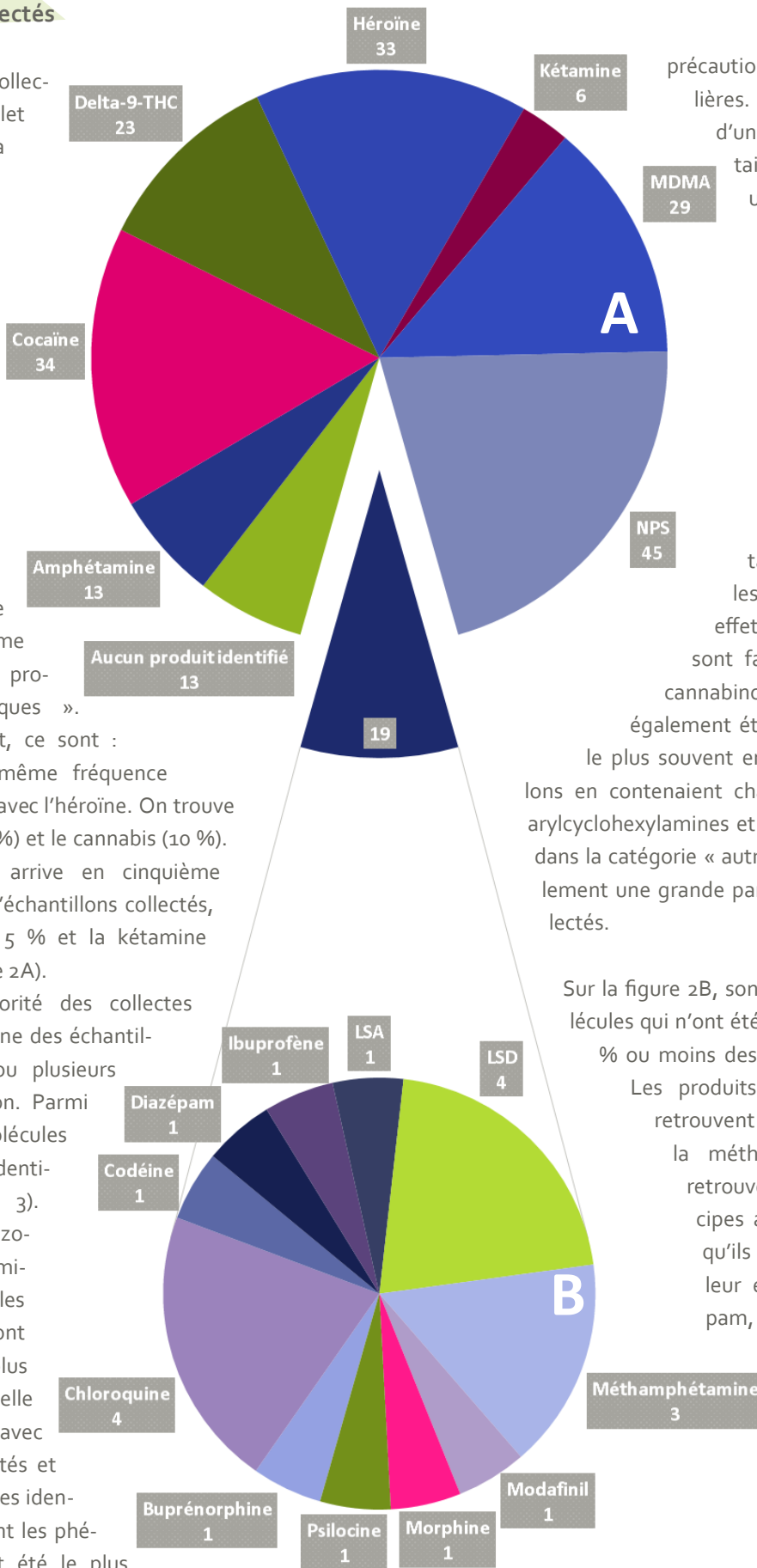
Par ordre décroissant, ce sont : la cocaïne (14 %), même fréquence qu'en 2015, *ex-aequo* avec l'héroïne. On trouve ensuite la MDMA (12 %) et le cannabis (10 %). L'amphétamine, qui arrive en cinquième position du nombre d'échantillons collectés, n'en représente que 5 % et la kétamine seulement 3 % (Figure 2A).

Par ailleurs, la majorité des collectes SINTES (21 %) concerne des échantillons contenant un ou plusieurs NPS, attendus ou non. Parmi eux, un total de 48 molécules différentes ont été identifiées (Figure 3).

À l'exception des benzodiazépines et des aminoindanes, toutes les familles de NPS sont couvertes, la plus représentée étant celle des cathinones avec 18 échantillons collectés et 13 molécules différentes identifiées. Ensuite, ce sont les phénoéthylamines qui ont été le plus collectées avec 8 échantillons incluant 11 molécules. On remarquera celui contenant un mélange de 3 NBOME différents, hallucinogènes puissants nécessitant des

précautions d'usage particulières. Revendu au cours d'une *free party* en Aquitaine, ce produit a atteint un grand nombre de consommateurs. Selon le témoignage de l'un d'entre eux, il a « perché toute la teuf ». La consommation de ces molécules en mélange aurait pu, en outre, entraîner des cas graves d'intoxication tant les marges entre les doses provoquant un effet et les doses toxiques sont faibles. Enfin, plusieurs cannabinoïdes de synthèse ont également été identifiés, 8 en tout, le plus souvent en mélange, 2 échantillons en contenant chacun 3 différents. Les arylcyclohexylamines et les molécules classées dans la catégorie « autres » représentent également une grande part des échantillons collectés.

Sur la figure 2B, sont représentées les molécules qui n'ont été identifiées que dans 2 % ou moins des échantillons analysés. Les produits psychoactifs qui s'y retrouvent le plus sont le LSD et la méthamphétamine. On y retrouve également des principes actifs de médicaments qu'ils soient vendus pour leur effets (codéine, diazépam, morphine, buprénorphine, modafinil) ou comme « arnaques » (ibuprofène, chloroquine).



Source : SINTES 2016, OFDT

Figure 2 : Les produits identifiés dans les échantillons analysés entre janvier et juillet 2016. Les nombres représentent le nombre d'échantillons contenant la molécule.

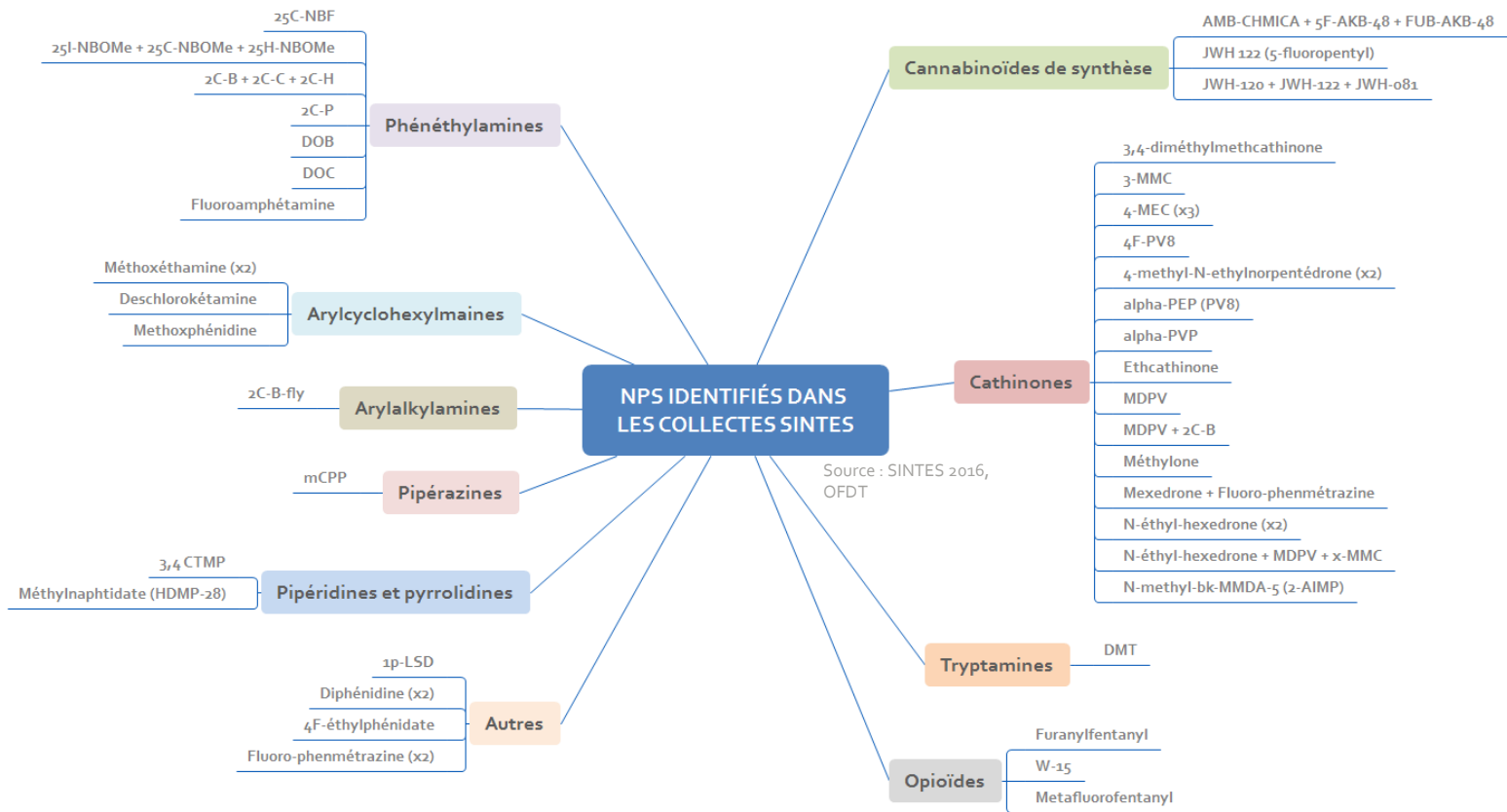


Figure 3 : Nouveaux produits de synthèse (NPS) identifiés dans les collectes SINTES entre janvier et juillet 2016, classés par famille et par échantillon.

Les arnaques

La chloroquine, l'ibuprofène, comme d'autres molécules non psychoactives sont parfois utilisés comme substituts pour tromper l'acheteur. Elles proviennent de médicaments qui sont facilement accessibles (souvent vendus sans ordonnance) et qui, soit réduits en poudre, ressemblent aisément à toute drogue vendue et consommée sous cette forme, soit sans transformation, sont vendus comme des comprimés d'ecstasy car ils présentent déjà des formes ou des logos particuliers.

Ces principes actifs, non psychoactifs mais également les produits inertes comme le lactose ou le saccharose, utilisés pour tromper l'acheteur, ne représentent qu'un risque minime. Ils sont parfois également présents dans les produits en tant que produits de coupe. Ce type d'arnaque semble plutôt rare puisque sur l'ensemble des collectes, seul 1 % des échantillons ne contenait aucun produit actif (Figure 4). En revanche, lorsqu'il s'agit de substances psychoactives vendues pour d'autres ou vendues en mélange (respectivement 18 % et 6 % des échantillons collectés), leur consommation peut s'avérer dangereuse. Ce type d'adultération peut éventuellement provoquer des effets indésirables graves suivant le(s) produit(s) utilisé(s) pour la substitution. Cependant, la majorité des échantillons (75 %) contenaient bien la molécule active censée composer le produit collecté.

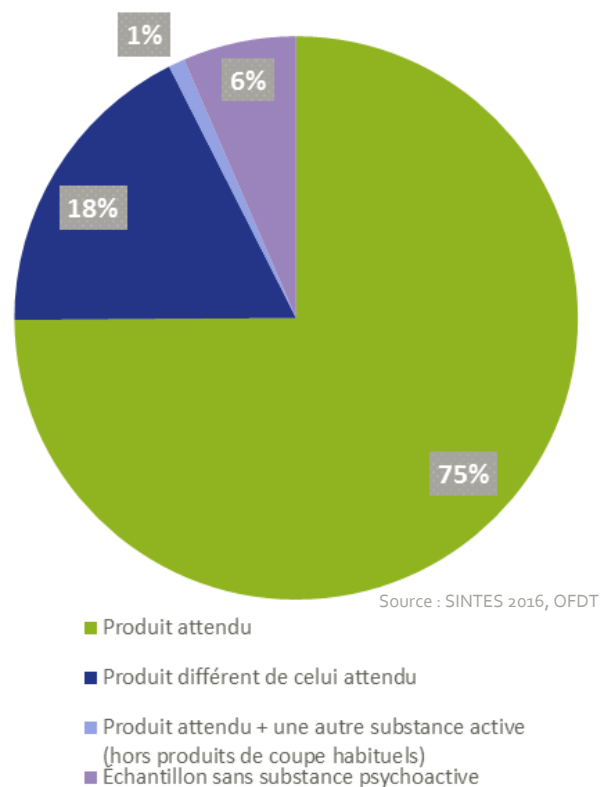


Figure 4 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus.



- Héroïne + paracétamol + caféine
- Paracétamol (x 2)
- Chloroquine + paracétamol + acide acétylsalicylique
- Chloroquine
- Codéine + paracétamol
- 4-méthyl-N-éthylnorpentédronne
- Ibuprofène



- 3,4-diméthylmethcathinone (3,4-DMMC)
- 4-MEC (4-méthylethcathinone)



- MDPV
- Chloroquine + alun de potassium
- Diazepam
- Aucune substance détectée



- Cocaïne + phénacétine + lidocaïne
- Caféine + paracétamol



- Méthoxétamine (MXE)
- Amphétamine
- Chloroquine
- MDMA
- Diphénidine



- DOC (2,5-diméthoxy-4-chloroamphétamine)
- 1p-LSD
- MDMA

Légende	
	» - Résultats d'analyse (1 échantillon par ligne sauf précisé)

Source : SINTES 2016, OFDT

Figure 5 : Exemples d'arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses SINTES.

Le produit qui a été sujet au plus grand nombre de tromperies est la cocaïne. À cinq reprises, la supposée cocaïne contenait des médicaments, chloroquine, paracétamol ou ibuprofène. Peu actifs aux quantités consommées, ces molécules peuvent tout de même provoquer des effets indésirables comme l'ibuprofène qui a causé des douleurs nasales suite à sa consommation en « snif ». En revanche, les adultérations avec des opiacés comme l'héroïne ou la codéine sont susceptibles d'entraîner des effets indésirables graves surtout s'ils sont consommés par voie intraveineuse. La MDMA sous la forme cristal ou comprimé (« ecstasy ») fait également l'objet d'un nombre conséquent de tromperies. Il y a l'arnaque classique à la pierre d'alun, utilisée car, brisée, elle a la forme de cristaux. Parfois les formes des soi-disant ecstasy peuvent alerter l'utilisateur, comme ce comprimé de diazepam, analysé avant sa consommation. L'utilisateur a ainsi évité les effets indésirables des benzodiazépines qui auraient pu être graves chez cette personne pensant consommer de la MDMA. La kétamine a également été l'objet de nombreuses arnaques puisque 5 échantillons sur 11 collectés n'en contenaient pas. Enfin, un très grand nombre de NPS analysés (15 échantillons) ne contenaient pas la molécule attendue voire ne contenait rien du tout. Parmi ceux-là, beaucoup ont été achetés sur Internet (*webshops* ou *darknet*), ce qui indique que, malgré la bonne image que peut avoir ce moyen d'approvisionnement auprès des usagers, la fiabilité des produits proposés y est toute relative.

Teneurs et produits de coupe

Les chiffres présentés dans cette partie ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de la pureté moyenne des produits circulant sur le territoire français car les collectes SINTES ne sont pas effectuées aléatoirement mais suivant des motifs précis, notamment lors d'apparition d'effets indésirables et/ou inattendus (figure 1).

La cocaïne

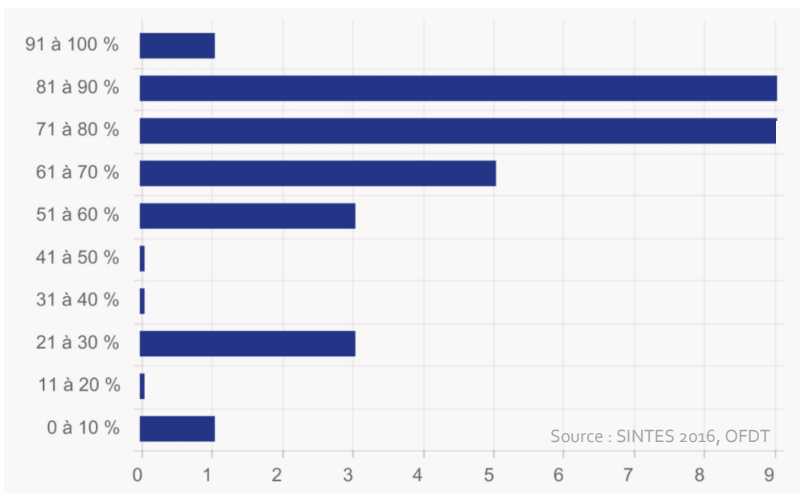


Figure 6 : Nombre d'échantillons de cocaïne suivant les teneurs mesurées.

Au total, 34 échantillons de cocaïne ont été analysés et la teneur en cocaïne a été déterminée pour 31 d'entre eux. Cette teneur moyenne est de 68 % avec un minimum à 5 % et un maximum à 92 %. Elle est supérieure à celle relevée en 2015 et qui était de 47 %. Celle obtenue par analyse des saisies policières montre également une augmentation, passant de 47 % en 2014 à 55 % en 2015 (STUPS[®], données fournies par l'Institut national de la police scientifique). Cette augmentation de la pureté de la cocaïne est déjà observée depuis plusieurs années puisqu'en 2011, le taux moyen des saisies de rue était de 27 % prenant ainsi presque 30 points en 4 ans. Pour SINTES, 87 % des cocaïnes collectées ont une teneur supérieure à 50 %.

Par ailleurs, 68 % des échantillons contenaient du lévamisole tandis que la caféine, le paracétamol, la lidocaïne se trouvaient dans 9 % d'entre eux. Enfin, l'hydroxyzine, antihistaminique aux propriétés anxiolytiques, a été identifié dans 6 % des échantillons de cocaïne collectés.

L'héroïne

Contrairement à la cocaïne, les teneurs en héroïne dans les échantillons collectés sont le plus souvent très faibles, la majorité d'entre eux présentant des taux inférieurs à 20 %. Ainsi, le taux moyen sur 28 échantillons pour lesquels il a été mesuré est de 23 %.

Ce chiffre moyen est plutôt élevé en comparaison de celui mesuré en 2015 à partir des données de saisies et qui est de 16 % (STUPS[®] 2015). Cela peut s'expliquer par la présence dans les collectes SINTES de trois échantillons très fortement dosés à 61 %, 76 % et 96 %. Il ne s'agit pas alors d'échantillons d'héroïne achetés auprès d'un dealer ou sur la *darknet* mais provenant d'une fabrication artisanale. L'héroïne est alors obtenue à partir de morphine extraite de gélules de Skenan.

Les produits de coupe retrouvés dans les héroïnes collectées sont ceux retrouvés habituellement, la caféine et le paracétamol dans respectivement 81 % et 75 % des échantillons.

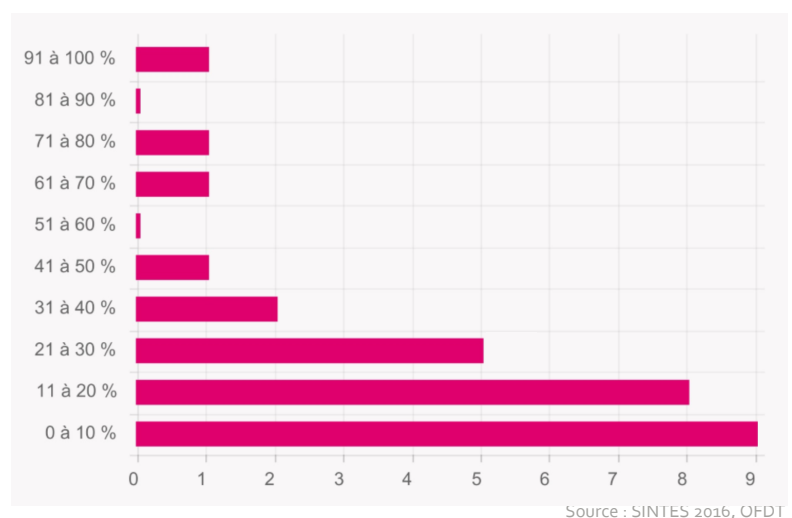


Figure 7 : Nombre d'échantillons d'héroïne suivant les teneurs mesurées.

Le cannabis

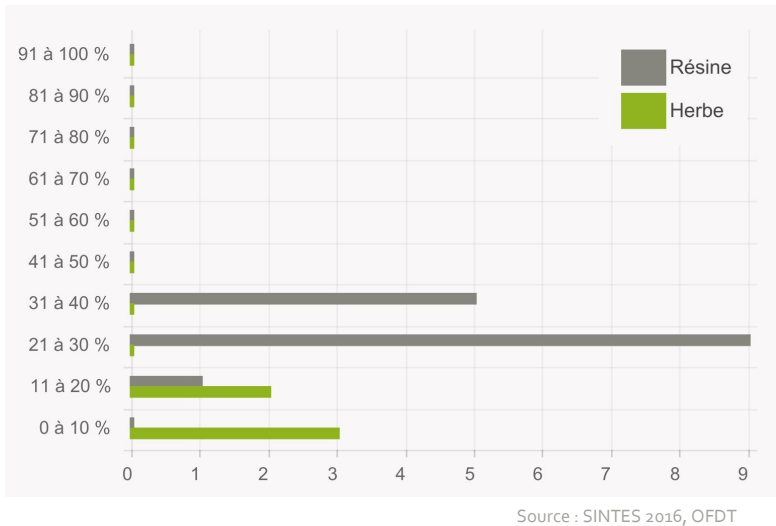


Figure 8 : Nombre d'échantillons d'herbe et de résine de cannabis suivant les teneurs en THC mesurées.

Seuls 5 échantillons d'herbe ont été collectés depuis le début de l'année 2016 et les teneurs mesurées en THC, le principe actif principal du cannabis, vont de 2 à 14 % avec une moyenne à 8 %. Ces données sont en accord avec la teneur moyenne de 14 % relevée dans les herbes saisies par la police en 2015 (STUPS®). Pour les 15 échantillons de résines, les taux de THC observés sont supérieurs et peuvent parfois atteindre plus de 35 %. La moyenne obtenue à partir de l'analyse de 15 échantillons est de 28 %. L'augmentation, déjà observée ces dernières années, des teneurs en THC dans les résines se confirme dans les échantillons collectés par SINTES puisque le taux moyen en 2015 était seulement de 18 % (n=15).

À noter, la collecte de deux échantillons d'huiles particuliers présentant de fortes teneurs en THC, 54 et 58 %. Il s'agissait d'échantillons de BHO (*butane honey oil*) obtenus grâce à une

La MDMA

Entre janvier et juillet 2016, 10 échantillons de MDMA sous forme poudre ou cristal ont été collectés par le réseau SINTES. Le taux moyen de MDMA mesuré dans ces échantillons est de 77 % et tous ont une teneur supérieure à 50 %. Ce sont des teneurs élevées mais habituelles pour la MDMA sous cette forme puisqu'il s'agit de produits non coupés. Les teneurs en molécule active sont déterminées par les rendements de synthèse qui peuvent être variables suivant les procédés de fabrication utilisés. D'autre part, deux échantillons sous forme liquide ont été collectés et contenaient bien de la MDMA mais le taux n'a pas pu être mesuré.

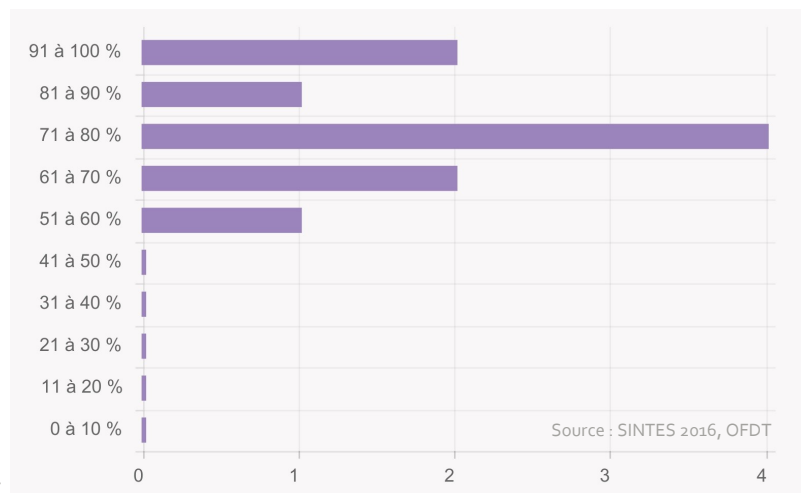


Figure 9 : Nombre d'échantillons de MDMA (forme poudre ou cristal) suivant les teneurs mesurées.

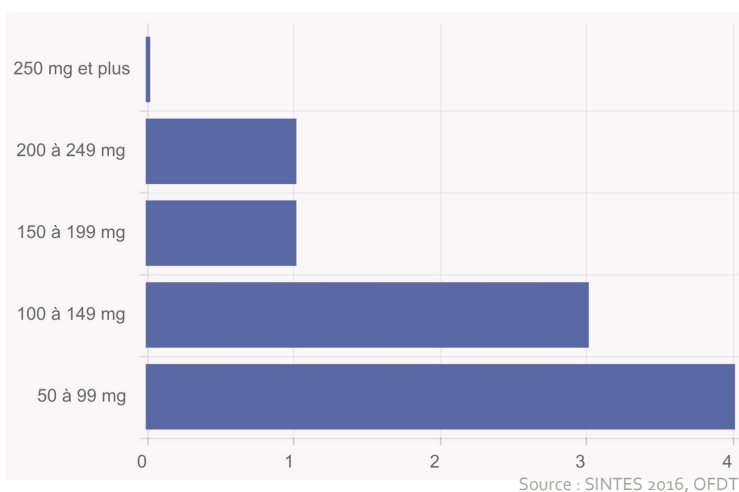


Figure 10 : Nombre d'échantillons d'ecstasy suivant les teneurs en MDMA mesurées.

La MDMA sous forme comprimé ou communément appelée « ecstasy » a été collectée 10 fois. Le taux moyen de MDMA mesuré est de 38 % donc quasi identique à celui relevé en 2015 (37 %). Mais ce taux ne représente pas grand-chose puisque la teneur en MDMA est conditionnée par le poids du comprimé. Ainsi, sur la figure 10 est représentée la répartition des échantillons collectés en fonction de leur teneur en MDMA. La majorité des comprimés collectés présentent des teneurs comprises entre 50 et 99 mg, une bonne proportion entre 100 et 149 mg et enfin 2 comprimés ont des teneurs supérieures à 150 mg (157 et 241 mg).

Quelques cas marquants de collectes entre janvier et juillet 2016

Alsace, juin 2016

La « cocaïne polonaise »

Vendue dans la rue dans la région de Strasbourg, ce produit stimulant présenté comme un mélange de MDMA, d'amphétamine et de méthamphétamine touche un public de personnes précaires, pour la plupart sans domicile ou vivant en squat et appartenant à la communauté polonaise d'où son appellation. Il est considéré par les usagers comme un produit extrêmement fort, coupant les envies de boire, manger et dormir et entraînant une paranoïa et un *craving* important. Le résultat de l'analyse de l'échantillon collecté a en fait révélé la présence d'un mélange de quatre cathinones : du PVP, de la pentédrone, de la méthylméthcathinone et de la N-éthyl-hexédrone. La descente semble difficilement supportable et compliquée à gérer ce qui peut s'expliquer par la présence de quatre cathinones présentes dans ce mélange, expliquant aussi l'envie compulsive d'en reprendre. Le résultat d'analyse a bien sûr été transmis au Centre d'étude et d'information sur la pharmacodépendance de Nancy ainsi qu'à l'Agence régionale de santé.

L'héroïne

vendue pour du cannabis

Bretagne, février 2016

Il s'agit d'un achat effectué à Londres aux abords d'un *smartshop*¹. Il semblerait que le revendeur ait proposé une poudre beige à fumer s'apparentant donc plutôt à un cannabinoïde de synthèse. L'utilisateur après consommation par inhalation des fumées a rapidement ressenti des effets qui ont duré environ 6 heures avec des hallucinations sonores et des distorsions de la réalité. Puis ce fut la descente avec des effets indésirables associés : tremblements, sueurs, nausées, vomissements, acouphènes avec des phases d'évanouissements et de perte de mémoire. Plusieurs jours après la consommation, des troubles persistaient : confusion, trous de mémoire, insomnies, pensées ralenties, contractures musculaires... Le résultat d'analyse a révélé que cette poudre était de l'héroïne fortement dosée (35 %) dans laquelle des produits de coupe classique (paracétamol, caféine) ont également été identifiés. La consommation d'un tel produit, d'autant plus chez un usager n'ayant jamais consommé d'opiacés, s'avère extrêmement dangereuse. Cette revente rappelle les cas d'intoxications qui ont eu lieu à Amsterdam en 2014 où de l'héroïne était vendue à des touristes pour de la cocaïne. Une hypothèse avancée par la coordination de la région dans laquelle la collecte a été effectuée est que le revendeur aurait utilisé le terme *smack*, désignant l'héroïne en argot anglo-saxon tandis que l'utilisateur aurait compris « smoke » qui veut dire « fumer » en anglais et aurait lui-même associé la poudre à un cannabinoïde de synthèse.

Le metafluorofentanyl

Île-de-France, juillet 2016

Le metafluorofentanyl est une molécule nouvellement identifiée en Europe. Il s'agit d'un opioïde de synthèse dérivé du fentanyl. Ce produit provient du *darknet* et a été présenté par le revendeur comme un échantillon promotionnel mais aussi comme étant du butyrfentanyl, un autre opioïde de synthèse. L'utilisateur en a consommé une quantité comprise entre 10 et 40 mg par snif et a été retrouvé 15 minutes après en état de surdose. Il a pu être pris en charge dans un service de réanimation et sortir au bout de 24 heures.

Ces cas d'intoxications et de surdoses avec les dérivés du fentanyl ne sont pas rares. En juin 2016, l'EMCDDA publiait un rapport pour alerter sur les dangers de la consommation d'acétylfentanyl pour lequel 32 décès ont déjà été déclarés par les États membres (<http://www.emcdda.europa.eu/publications/joint-reports/acetylfentanyl>). Plus récemment, l'EMCDDA a transmis une alerte suite à une vingtaine de décès recensés en Suède et dus à la consommation d'acroylfentanyl.

Il existe de nombreuses molécules dérivées du fentanyl avec des puissances d'effets très variables. Ainsi la marge entre la dose procurant un effet et la dose toxique est parfois très faible. Leur consommation comporte donc des risques élevés et il convient aux usagers d'être extrêmement prudents, d'autant plus que, les analyses le prouvent, les molécules achetées ne correspondent pas toujours à l'appellation indiquée par le vendeur. Des mélanges de plusieurs fentanyl ont également déjà été identifiés mais aussi des produits vendus comme de l'héroïne et contenant des traces de fentanyl.

¹ Un *smartshop* est un magasin non virtuel vendant des produits psychoactifs récréatifs supposés légaux (mélanges d'herbes, champignons hallucinogènes mais aussi certains NPS). Ils peuvent également vendre du matériel pour cultiver du cannabis et des objets servant à sa consommation.

Le répertoire des NPS

Depuis le début de l'année 2016, 19 nouvelles molécules ont été identifiées sur le territoire français (Figure 11) dont 5 pour la première fois en Europe. Il faudra attendre la fin de l'année 2016 pour confirmer la poursuite de la diminution du nombre d'identification déjà observée entre 2014 et 2015 mais, après 7 mois, moins de 20 nouvelles molécules ont été identifiées. Parmi ces nouvelles identifications, la classe la plus représentée reste celle des cathinones suivie des tryptamines (tableau 3). À titre de comparaison, dans l'Union européenne, 42 identifications de nouvelles molécules (en comptant les 5 NPS détectés en France) ont été signalées par l'EMCDDA depuis le début de l'année 2016 sachant que 22 d'entre-elles proviennent d'échantillons collectés ou saisis en 2015 dans les différents États membres. La diminution du nombre d'identifications de nouvelles molécules classées comme NPS s'observe donc également en Europe. En effet, en 2014, l'EMCDDA relevait 101 notifications en provenance des États membres alors qu'en 2015, seules 89 nouvelles identifications ont été faites. A priori, les données sur l'année 2015 ne sont plus susceptibles de varier mais il arrive que les laboratoires ne déclarent des molécules que plusieurs semaines voire mois après leur réception du fait de l'utilisation de diverses techniques analytiques permettant de confirmer les structures moléculaires.

Au total, sur le premier trimestre 2016, il y a eu 40 collectes via le dispositif SINTES, près de 680 saisies douanières et près de 150 saisies de la police et de la gendarmerie concernant des NPS seuls ou en mélange. La différence entre le nombre de saisies douanières et celles de la police montrent que ces saisies se font essentiellement sur du fret postal et encore peu sur des personnes, bien que leur nombre apparaisse en augmentation. Les molécules ayant fait l'objet du plus grand nombre de saisies restent, comme en 2015, les cathinones avec la 3-MMC et la 4-MEC en tête. À noter sur cette première partie de l'année 2016, toujours dans la famille des cathinones, un nombre important de saisies de cléphédrone et d'alpha-PVP. Dans une autre catégorie, celle des hallucinogènes psychédéliques, la diméthyltryptamine a également été saisie un grand nombre de fois.

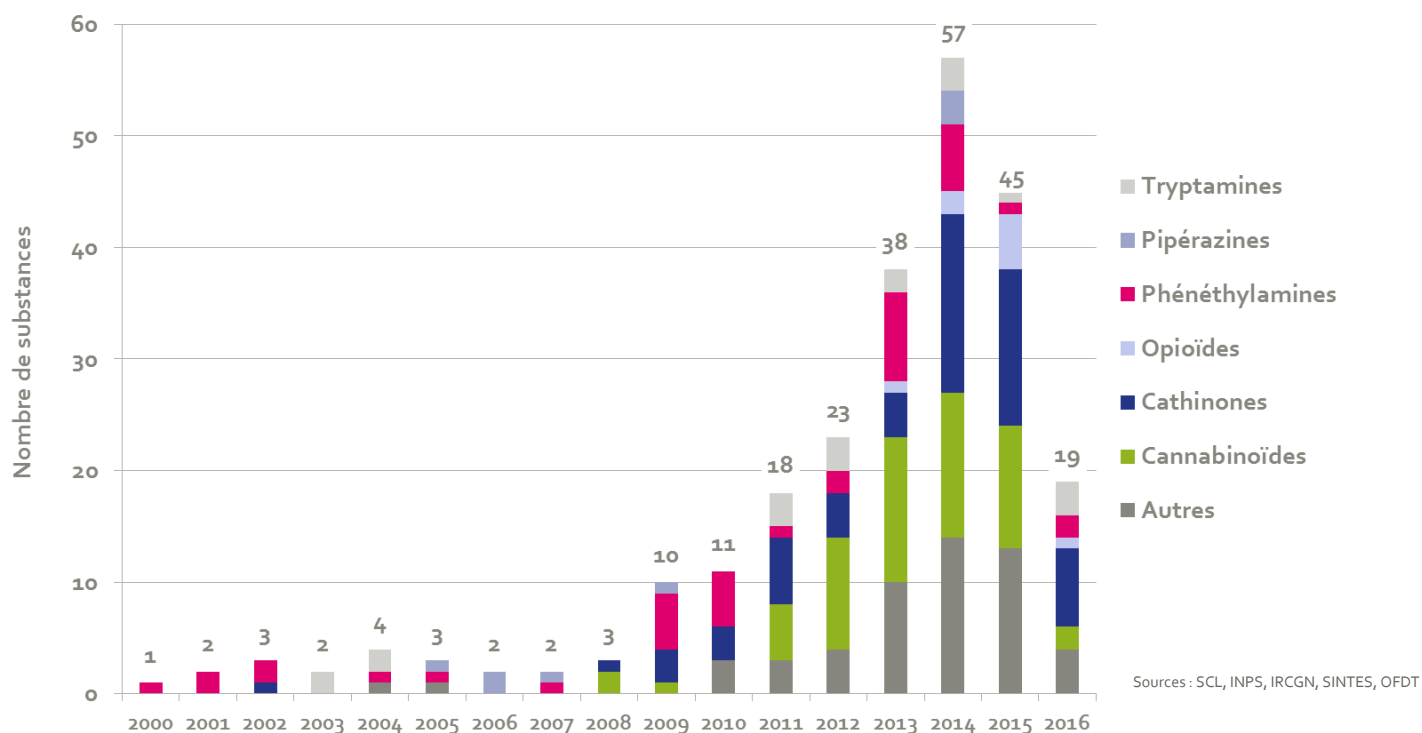


Figure 11 : Nombre de substances identifiées en France par famille et par année depuis 2000 jusqu'à fin juillet 2016.

Tableau 1 : Nouvelles molécules identifiées sur le territoire français de janvier à fin juillet 2016.

Arylcyclohexylamines	Deschlorokétamine	Opioïdes	W-15 Metafluorofentanyl
Cannabinoïdes	FUB-AKB48 AMB-CHMICA	Phénéthylamines	25C-NBF 2C-H
Cathinones	4-chloro-alpha-PPP Dibutylone / bk-MMBDB Ephylone 4F-alpha-PEP N-methyl-bk-MMDA-5 N-benzyl 4-methylbuphedrone	Pipéridines & pyrrolidines	4F-ethylphénidate 3,4 Dichlorométhylphénidate
Autres	4-fluorométhylphénidate (4F-MPH)	Tryptamines	AL-LAD ETH-LAD DPT

Sources : SCL, INPS, IRCGN, SINTES, OFDT

Pour plus d'informations sur les NPS et la liste des molécules identifiées depuis 2000, vous pouvez consulter le site de l'OFDT à l'adresse suivante : <http://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/nouveaux-produits-de-synthese/>

LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) est opérationnel depuis 1999.

Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulant, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où il ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers.

Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES-Veille

Le volet veille est, un système d'information rapide, où transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses.

SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (ANSM, InVS, DGS et MILDECA).

Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire.

D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.

- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique et le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris).

- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

La coordination nationale SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau SINTES :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs,
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire du CHU de Caen ; le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; le laboratoire de la Police scientifique de Marseille,
- L'INPS (Institut national de la police scientifique),
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale),
- L'ensemble des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances),
- L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé),
- Les partenaires de la Cellule nationale d'alerte,
- L'unité *Supply reduction and new drugs* de l'EMCDDA,
- Le secrétariat de l'OFDT pour la saisie des questionnaires et l'appui logistique : Nadine Landreau et Guillaume Prunier,
- Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou, Magali Martinez et Michel Gandilhon du pôle TREND ; Julie-Emilie Adès, Frédérique Million et Thierry Delprat du pôle Valorisation de l'OFDT et François Beck, directeur de l'OFDT.

LE POINT SINTES EST UNE PUBLICATION DE L'OFDT DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DU CHAMP DES ADDICTIONS ET DES INSTITUTIONS CONCERNÉES.